

*Le budget—L'hon. M. Wilson*

prendre une retraite anticipée s'ils le désirent et pour que les conjoints survivants reçoivent des prestations. Nous instaurons également des dispositions pour permettre à de nombreux travailleurs réguliers à temps partiel d'adhérer à des régimes de retraite.

Nous avons conclu avec les provinces un accord d'une importance vitale au sujet du Régime de pensions du Canada. Cela permettra d'asseoir le financement du RPC sur des bases saines et d'en améliorer les prestations en fonction de l'évolution des besoins.

Nous entreprenons aussi d'uniformiser l'aide fiscale à l'épargne-retraite dans le cas des salariés et des personnes à leur compte, qui sont souvent des propriétaires de petites entreprises. Je publierai d'ici quelques semaines un avant-projet de loi sur les plafonds applicables aux REER et sur des questions connexes.

Je propose dans ce budget de nouvelles mesures pour donner aux Canadiens retraités qui ont un REER plus de latitude pour la gestion de leur placement et le retrait de leur épargne-retraite.

Au cours des prochains mois, le gouvernement continuera d'améliorer la structure d'importants programmes sociaux. Nous étudierons les recommandations de la commission Forget sur l'assurance-chômage. Nous examinons les recommandations de la commission Macdonald. Je compte proposer dans mon prochain budget de nouvelles mesures pour réformer notre système de dépenses sociales et les dispositions fiscales connexes. Ces mesures doivent respecter plusieurs principes fondamentaux. Elles doivent maintenir l'accès universel aux prestations. Elles doivent consacrer des ressources accrues aux personnes les plus nécessiteuses. Elles doivent améliorer les possibilités données aux particuliers d'accéder à l'autonomie. Enfin, elles doivent réduire la valeur après impôt des avantages revenant aux Canadiens à revenu supérieur, qui n'ont pas besoin d'aide.

Certains ont proposé qu'on sabre dans les programmes d'aide sociale. Notre gouvernement n'est pas disposé à démanteler les programmes sociaux. La meilleure façon de réduire le coût des mesures sociales est de s'assurer que l'aide financière et fiscale est bien orientée, ainsi que de rendre cette aide moins nécessaire — en maintenant la croissance économique et la création d'emplois, de manière que les Canadiens qui sont actuellement dans le besoin aient accès à des possibilités accrues.

*L'amélioration du régime fiscal*

L'amélioration du régime fiscal est une priorité permanente pour notre gouvernement. Elle est nécessaire pour répartir plus équitablement le fardeau fiscal, assurer l'efficacité des encouragements et protéger les recettes publiques.

Depuis novembre 1984, le gouvernement a pris plusieurs mesures pour préserver l'intégrité du régime fiscal des particuliers et des sociétés.

- Nous avons mis fin aux abus auxquels donnait lieu le crédit d'impôt à la recherche scientifique.
- Nous avons éliminé les abris fiscaux correspondant aux investissements dans des yachts, des véhicules de loisirs et d'autres biens similaires.
- Nous avons mis fin au fractionnement du revenu entre les membres d'une même famille au moyen de prêts sans intérêt.

- Nous avons mis fin aux opérations relatives aux «avoirs miniers restreints» dans le secteur pétrolier et gazier.

*[Français]*

- Nous avons empêché le recours à des fiducies pour distribuer des revenus de placements en franchise d'impôt.

*[Traduction]*

- Nous avons mis fin à l'utilisation de sociétés en commandite, dans les prises de contrôle d'entreprises, pour accroître les déductions fiscales.

- Nous avons resserré les règles applicables aux placements en biens étrangers afin d'éviter les abus.

Nous instaurons également un impôt minimum de 25 pour cent afin que les Canadiens à haut revenu paient leur juste part des impôts.

En mai dernier, j'ai publié un document d'étude intitulé *Le régime fiscal des sociétés — Un axe de changement*. Celui-ci avait pour objectif de réduire les concessions fiscales sélectives et de les remplacer par un encouragement plus général, sous forme d'un abaissement des taux d'imposition.

Je procède aujourd'hui à la première phase de cette restructuration. Les mesures qui suivent amélioreront la performance de l'économie, offriront des encouragements en fonction des résultats et contribueront à la réduction du déficit.

- La déduction de 3 pour cent relative aux stocks est éliminée dès aujourd'hui.
- Le crédit général d'impôt à l'investissement sera éliminé progressivement à compter de l'an prochain.
- Le crédit d'impôt à l'investissement de 20 pour cent sera maintenu pour stimuler les investissements dans la région de l'Atlantique et en Gaspésie. Il sera étendu aux investissements dans les régions extracôtières adjacentes.
- Le crédit d'impôt à l'investissement au Cap-Breton demeurera de 60 pour cent et sera amélioré. Des investissements de moindre envergure y donneront droit, et la partie remboursable du crédit d'impôt sera accrue, conformément aux recommandations du comité consultatif du Cap-Breton.
- Le crédit d'impôt spécial pour les investissements manufacturiers dans des régions désignées sera maintenu au-delà de sa date d'expiration de la fin de l'année et prolongé, mais à un taux réduit de 40 pour cent.
- Les taux d'imposition des sociétés seront abaissés sur une période de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1987. En 1989, le taux de base de l'impôt fédéral des sociétés aura été ramené de 36 à 33 pour cent des bénéfices imposables.
- Les sociétés manufacturières continueront de bénéficier d'un taux réduit d'imposition, qui tombera de 30 à 26 pour cent d'ici 1989.
- Le taux fédéral d'imposition des petites entreprises descendra de 15 à 13 pour cent.
- (1710)

Ces mesures permettront de dégager des recettes nettes supplémentaires de \$765 millions au cours de la période de transition s'étalant à 1988-89. Ces changements accroîtront le nombre d'entreprises rentables qui paient des impôts.

Ces mesures représentent la première phase de la restructuration du régime fiscal des sociétés. Je publierai un nouveau document d'étude d'ici la fin de l'année. Je proposerai d'autres réductions des préférences fiscales et un nouvel abaissement des taux d'imposition, conformément aux principes exposés dans mon document budgétaire de mai 1985.